

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° AME 6****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ DIRECTION INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ****9361****2 - Mission Aménagement****22 - Infrastructures**

Au 1er janvier 2016, le réseau routier départemental représente 3 314 km, dont 854 km de réseau structurant, 887 km de réseau principal et 1 573 km de réseau local. Ce réseau routier comporte également 1 035 ponts et 2 100 murs de soutènement recensés. Cependant, ce patrimoine est appelé à évoluer en 2017 avec le transfert de la compétence voirie départementale à la Métropole du Grand Nancy qui se traduira au 1er janvier 2017 par le transfert du patrimoine routier départemental situé dans son périmètre. Ce sont ainsi 116 km de routes, 35 ouvrages et 14 murs qui relèveront de la gestion de la Métropole.

Ces infrastructures constituent des aménagements structurants essentiels pour le développement de la Meurthe-et-Moselle. Leur création ou leur modernisation, qu'il s'agisse des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières, sont vitales pour assurer les échanges et les déplacements. Le département veille à renforcer la qualité et la sécurité de son réseau routier en assurant la prise en charge de l'entretien et de l'adaptation du réseau routier départemental. Une approche hiérarchisée du réseau routier permet d'élargir la perception de la route au-delà de sa simple fonction circulatoire d'écoulement du trafic automobile et de redéfinir ses conditions d'intervention en matière de développement, de modernisation et d'entretien. La construction des propositions du programme routier intègre une dimension de concertations et d'échanges avec les élus de chaque territoire et s'appuie sur l'organisation de deux conférences territoriales dédiées.

Au travers de niveaux de service concertés et adaptés, les moyens mis en œuvre pour l'atteindre intègrent en 2017 :

- une priorité aux démarches de développement durable, sur des logiques environnementales, sociales et économiques,
- une priorité au développement territorial équilibré sur des logiques de partenariats et de valorisation de l'ensemble du territoire départemental.

En 2017, le budget d'investissement dédié aux infrastructures routières, notamment à la qualité de leur maintenance, est sensiblement augmenté.

Le déploiement des infrastructures très Haut-Débit est également un élément fondamental du développement, notamment en milieu rural. L'année 2016 a ainsi marqué le franchissement d'une étape positive importante par la coopération qui se construit avec la Région Grand Est en faveur d'un déploiement rapide, et en une seule phase, de la fibre optique à tous les usagers (« 100% FTTH). Le conseil régional a ainsi proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une délégation de service public concessive sur les sept territoires champardennais et lorrains (hors Moselle), associant les conseils départementaux.

Le choix engagé dès 2004 de construire un réseau départemental public à haut et très haut débits (Proximit-e) place ainsi la Meurthe-et-Moselle favorablement dans cette stratégie d'aménagement numérique, et les premières simulations financières indiquent une contribution finale vraisemblablement très inférieure à celle sollicitée par les départements proches. La Meurthe-et-Moselle est prête à accompagner ce chantier utile pour le quotidien des habitants et nécessaire pour le développement des entreprises dans tous les territoires.

L'ensemble de ces choix d'aménagement est un marqueur de la politique de solidarité en direction de tous les territoires.

271 – PROGRAMME RD OPERATIONS NEUVES

Frais d'études prospectives

Les études concernent essentiellement les projets inscrits au schéma départemental des transports et déplacements, ainsi que des études prospectives liées à des opérations nouvelles ou poursuites d'opérations, notamment :

- *Liaison A330-A31 Aménagement de la RD974 entre Thuilley et Viterne*
- *Liaison Est/Ouest sur le Bassin de Pompey*

Un crédit de 40 000 € est proposé en investissement au titre de ces études.

Acquisitions foncières

Ce chapitre prend en compte les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement foncier liées aux infrastructures linéaires ainsi que des opérations de modification ou de modernisation du réseau routier, ou des opérations de démolition et reconstruction d'ouvrages d'art.

Un crédit de 100 000 € est proposé en investissement au titre de ces acquisitions foncières.

Charges exceptionnelles

Des indemnités peuvent être versées aux propriétaires et exploitants dans le cadre des travaux liés à la réalisation de la déviation d'Allain, pour l'occupation temporaire de terrains privés et de dommages de travaux.

Un crédit de 40 000 € est proposé en fonctionnement.

Constructions de voies nouvelles

Le prolongement de la liaison Belval-A30 vise à aménager le réseau structurant en direction de l'échangeur de la RN 52 de Villers-la-Montagne. Il a donné lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 5 500 000 € pour la réalisation des études du carrefour giratoire sur la RD26 à Tiercelet, et l'aménagement de la liaison de Belval vers l'A30, dont le carrefour giratoire sur la RD26 à Tiercelet a été réalisé en 2016.

Pour poursuivre les études d'impact en vue de lancer l'enquête publique de DUP en 2017, un crédit de 135 000 € est proposé en investissement.

La liaison A330-A31 en contournement d'Allain bénéficie d'une autorisation de programme d'un montant de 7 400 000 €.

Pour continuer les travaux d'ouvrages d'art et de terrassement débutés en 2016 et engager les travaux de déplacement de l'oléoduc, un crédit de 2 600 000 € est proposé en investissement.

272 – PROGRAMME RD ENTRETIEN MAINTENANCE

Plan de Modernisation et de Sécurité Routière

a) Etudes et diagnostics

Les études et diagnostics concernent les opérations de calibrage, de rectification de tracé et d'aménagement de carrefours sur le réseau existant. Elles sont menées préalablement aux opérations d'amélioration/modernisation du réseau routier. Elles peuvent également concerner des levés topographiques préalables à des opérations de conception-réalisation.

Un crédit de 50 000 € est proposé en investissement.

b) Travaux

Il s'agit d'aménagements ponctuels visant à améliorer le fonctionnement du réseau routier départemental, et la sécurité des usagers. Ils concernent des carrefours, des rectifications de virages, des dégagements de visibilité, des améliorations au franchissement de voies ferrées, ou tout autre équipement nécessité par la sécurité des usagers.

Les opérations recensées à l'échelle départementale et leur inscription en programmation de travaux sont priorisées à partir d'une analyse multicritères

(sécurité, trafic, avis technique, hiérarchisation du réseau, impact environnemental).

Un crédit de 1 000 000 € est proposé en investissement.

Maintenance des chaussées

Le réseau routier départemental est un élément indispensable à la vie des territoires. Son amélioration, son adaptation au trafic et son maintien en état permettent d'offrir aux usagers des déplacements dans les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité.

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

a) Etudes et analyse approfondie du réseau routier départemental

Afin d'apporter une aide à la gestion du patrimoine routier départemental et plus particulièrement à la programmation des travaux routiers, de nouvelles auscultations de chaussées sont programmées chaque année sur 1/3 du réseau structurant et du réseau principal.

Les données issues de ces auscultations, croisées avec l'historique et la connaissance détenue sur les territoires, nous permettent d'objectiver les demandes de programmation et de prioriser les opérations recensées de façon plus pertinente.

Ces prestations sont financées sur le budget des études, qui permet également de prendre en charge celles liées aux diagnostics amiante réalisés préalablement aux travaux sur les routes départementales.

Des investigations géotechniques sur les chaussées présentant des désordres peuvent également être financées sur ces crédits.

Ce budget finance aussi la poursuite de l'actualisation du schéma départemental de signalisation de direction, et notamment l'étude de projet de définition (caractéristiques schématiques et dimensionnelles, localisation, intégration des maquettes dans le Système d'informations Routières - SIR...).

Un crédit de 250 000 € en investissement est proposé pour ces études.

b) Grosses réparations

Ce programme a pour objectif d'assurer la remise en état des chaussées afin de prolonger leur durée de vie et de maintenir une sécurité et un confort à l'utilisateur empruntant la route.

Les déformations importantes et les défaillances structurelles nécessitent des travaux de grosses réparations avec purges ou des travaux de rechargement structurel.

Les sections proposées peuvent répondre notamment à des logiques d'itinéraires, ce qui permet de programmer sur plusieurs exercices budgétaires

la réfection d'une section de route départementale en terme de liaison, lorsque son état de dégradation le justifie.

Un crédit de 11 548 415 € est proposé en investissement pour la maintenance lourde des chaussées.

Signalisation, équipements et dépendances

a) Glissières de sécurité

Cette opération vise à équiper de glissières de sécurité toutes les sections de routes présentant des risques graves pour des véhicules en perdition.

Ces travaux peuvent correspondre à des mises en conformité, au regard des contraintes réglementaires nouvelles (distance d'implantation, dispositifs d'extrémité, etc.) ou à des sections nouvelles (protection d'arbres d'alignement, etc.).

b) Signalisation

Ce poste concerne l'acquisition d'équipements de signalisation routière (balises, panneaux de police et de jalonnement, etc.).

c) Plantations

Il s'agit d'aménagements paysagers réalisés le long des routes départementales en application de la politique de gestion du patrimoine arboré.

Pour un arbre abattu, la politique départementale prévoit en compensation la replantation d'un arbre ou de dix mètres de haies replantés.

Un crédit de 700 000 € est proposé pour l'ensemble de ces actions en investissement.

Entretien de la voirie départementale

Ce programme a pour objectif de maintenir la voirie en état normal d'entretien. Il comprend plusieurs postes qui sont détaillés ci-après.

a) Entretien courant des chaussées

L'entretien du réseau nécessite des interventions permanentes de réparations localisées des chaussées, de confortement des accotements et de maintenance des équipements de la route. Ces travaux sont réalisés par les régies des territoires, par le Parc départemental, ou par des entreprises.

L'entretien courant intègre également le curage des fossés et le dérasement des accotements. Ces travaux ont une importance vitale pour la conservation des chaussées. Ils visent à évacuer l'eau en drainant les fondations de la chaussée.

Un crédit de 2 050 000 € est proposé en fonctionnement pour l'ensemble de ces actions d'entretien courant.

b) Entretien de la signalisation, des équipements et dépendances

Signalisation horizontale

La signalisation horizontale est un élément important pour la sécurité des usagers et nécessite une remise en état régulière. Les travaux d'entretien de la signalisation sont principalement confiés au Parc départemental.

Une diminution des niveaux de service d'entretien de la signalisation horizontale est envisagée en 2017, pour le réseau local.

Signalisation verticale

Les travaux consistent à remplacer les panneaux endommagés et ceux dont la rétro réflexion a perdu de son efficacité.

Traitement de la végétation

Ces traitements visent à assurer la sécurité en garantissant la visibilité dans les virages et l'usage ponctuel des accotements par les usagers (piétons, stationnement des véhicules en panne, etc.). Les interventions sont réalisées par les régies des territoires, le Parc départemental et quelques entreprises.

Travaux divers

A la suite d'accidents ou d'actes de vandalisme, il est nécessaire de procéder à la réparation des dommages causés au domaine public. Ces travaux sont couverts par des recettes correspondantes provenant des indemnités versées par les compagnies d'assurance des personnes responsables des dommages.

Ce poste comprend également les dépenses liées aux feux tricolores présents sur 3 carrefours hors agglomération, ainsi que les indemnités versées dans le cadre des travaux d'aménagement et de maintenance des routes départementales.

Un crédit de 1 895 909 € est proposé en fonctionnement pour la rubrique signalisation, équipements et dépendances.

Gestion matériel et divers

Locations, maintenance, outillage et carburant

Pour la réalisation des travaux en régie, il est nécessaire de louer des engins, d'acheter du petit outillage et de procéder à l'entretien du parc de véhicules et engins dont le département est propriétaire.

Soutien aux associations

Afin de soutenir les associations qui interviendraient en appui ou en complémentarité des politiques départementales et de leurs objectifs en termes de sécurité routière, 15 000 euros sont prévus en vue d'attributions de subventions dont 14 000 € à la Prévention Routière et 1 000 € à l'Automobile Club Lorrain.

Un crédit de 1 700 000 € est proposé en fonctionnement pour l'ensemble de la rubrique gestion matériel et divers.

Viabilité hivernale

L'exploitation du réseau routier a pour but de veiller à ce que les usagers puissent rouler dans de bonnes conditions, quels que soient les incidents ou les intempéries. Ces actions, qui sont vitales pour la sécurité et pour l'activité économique, concernent principalement la viabilité hivernale.

Le schéma départemental des transports et des déplacements a défini en 2011 une hiérarchisation du réseau routier départemental avec des niveaux de services différenciés.

Le réseau routier départemental a été classé en 3 catégories à partir d'une analyse multicritères reposant sur une triple approche, économique, intermodale et territoriale de la mobilité.

Pour la viabilité hivernale, 4 niveaux de services ont été déclinés :

- Le réseau structurant (N1) : les interventions sont prioritaires et continues 24h/24 (les interventions entre 21h30 et 2h n'ont lieu qu'en cas de situation exceptionnelle et après validation par le cadre de la DGA Territoires).
- Le réseau principal (N2) : les interventions sont prioritaires de 4h à 21h30.
- Le réseau local (N3) : les interventions sur ce réseau ne sont pas prioritaires et ont lieu entre 8h et 16h en semaine. En situation exceptionnelle et après validation par le cadre de permanence de la DGA Territoires, le traitement sur le réseau local traité peut se poursuivre entre 16h et 21h30 et de 8h à 16h en weekend afin de ne pas laisser une commune enclavée.
- Le réseau local non traité (N4) : une partie du réseau local n'est pas traitée en période hivernale. Ces sections non traitées font l'objet d'une signalisation appropriée.

Le réseau local non traité est déterminé de manière à ce que chaque commune soit desservie par au moins une route traitée. En outre il a été tenu compte des transports scolaires. Ainsi, afin d'éviter des détours trop importants, certaines communes sont desservies par plusieurs routes locales traitées.

52 % du réseau est traité prioritairement (N1 + N2)

33 % du réseau est traité non prioritairement (N3)

15 % du réseau n'est pas traité (N4).

Pour des raisons d'utilisation raisonnée des produits fondants et d'efficacité de traitement, le traitement au sel sec a été élargi à la bouillie de sel et à la saumure.

Le Parc départemental réalise déjà ces traitements avec ses propres engins. Un quart des engins affectés sur les territoires sont équipés de réservoirs en complément des saieuses.

Par ailleurs, l'installation de centrales de production de saumure se poursuit dans les territoires, ce qui permet d'optimiser la consommation de sel sec tout en étant aussi efficace voire, plus.

Cette activité est fortement internalisée :

90 % des engins de service hivernal sont internalisés soit 36 sur 40.

88 % du linéaire de routes départementales sont traités en interne par la régie et le Parc départemental.

Depuis 2011, des conventions peuvent être passées avec les communes ou les communautés de communes compétentes afin de mettre en synergie nos différents moyens d'interventions sur le réseau départemental local traité (niveau 3). Toutefois ce partenariat ne désengage pas juridiquement le Département de sa responsabilité en tant que gestionnaire de voirie.

Les conventions qui sont proposées aux Maires ou aux intercommunalités, ont pour objet d'établir une meilleure coordination des interventions entre les communes et le Département afin d'accélérer les désenclavements attendus par les riverains, lors d'importantes chutes de neige et concerne principalement les trafics pendulaires domicile/travail.

Suite à l'engagement de la commune au titre du déneigement du réseau de désenclavement, le Département lui fournit, chaque année, une quantité forfaitaire de sel dont elle disposera à sa volonté pour ses propres besoins.

Au cours de ces 3 hivers, le nombre de conventions de partenariat a fortement évolué ainsi que le linéaire traité ; 51 conventions pour un linéaire traité de 143 km soit un linéaire moyen/convention de 2,80 km.

Le budget de la viabilité hivernale permet :

- le fonctionnement des matériels et les interventions des entreprises,
- l'achat de sel. Une réflexion est en cours sur l'opportunité et la faisabilité d'un moindre recours au salage et à la mutualisation des moyens,
- l'abonnement à des données et des prestations météorologiques.

Un crédit de 2 000 000 € en fonctionnement est proposé pour la viabilité hivernale.

273 – PROGRAMME OUVRAGES D'ART

Etudes

Les études porteront principalement sur le programme des ponts sensibles. Il concerne des ouvrages classés 4 ou 5 en indice de gravité et qu'il convient de reconstruire ou de conforter pour leur rendre leur fonctionnalité.

Les études porteront également sur des investigations préalables nécessaires à l'établissement des projets de réparation ou reconstruction (levés topographiques, études hydrauliques, études géotechniques, etc.).

Enfin elles permettront de définir des procédures de mise sous surveillance renforcée ou haute surveillance par instrumentation sur les ouvrages sensibles.

Ainsi, sont notamment prévues en 2017 :

- Pont sur la Meurthe à Rosières-aux-Salines (D116.025) : études hydrauliques, poursuite des études préalables et démarrage des études projet de reconstruction ;
- Pont sur la Moselle à Tonnoy (D74.015) : études hydrauliques, études géotechniques et engagement des études préalables de reconstruction.

Plusieurs études de grosses réparations sont également prévues en interne.

Un crédit de 250 000 € est proposé en investissement pour la réalisation de ces études.

Grosses réparations et modernisations

Le patrimoine départemental est constitué, au 1^{er} janvier 2016, de 1035 ponts et plus de 2100 murs de soutènement recensés, dont 462 unités sont avérées propriété du Département à ce jour, et dont 265 autres n'appartiennent pas au Département, mais sont situés dans la zone d'influence avec la route.

Le patrimoine comprend également les ouvrages hydrauliques (aqueducs).

Le patrimoine des ponts a augmenté de 25% en surface et de 20% en nombre depuis la fin des années 90, suite à la construction de routes départementales neuves et aux nombreux déclassements des routes nationales.

Les grosses réparations sont destinées à remettre partiellement ou totalement un ouvrage dans son état de service initial pour en prolonger la durée de vie, en remplaçant ou en renforçant les structures endommagées.

Les travaux de modernisation visent essentiellement aux opérations de reconstruction des ouvrages fortement dégradés et permettent d'augmenter le niveau de service des ouvrages en corrélation avec le schéma départemental des transports et déplacements. Ces travaux permettent également de supprimer les ponts qui n'ont plus d'utilité et d'économiser sur les dépenses de fonctionnement des coûts de surveillance et d'entretien courant.

Les travaux de grosses réparations et de modernisation sont essentiels pour maintenir le patrimoine à niveau avant que les dégradations ne s'avèrent trop importantes et nécessitent de lourds investissements financiers. Une action préventive est toujours plus efficace qu'une action curative.

Un crédit de 3 900 000 € est proposé en investissement pour ces opérations de grosses réparations et modernisations.

Ponts sensibles

Le programme des ponts sensibles prévoit la reconstruction ou le confortement des ouvrages classés 4 ou 5 en indice de gravité, et constitue des opérations d'investissement conséquentes. Ces opérations sont identifiées au schéma départemental des transports et déplacements et font l'objet d'une à deux programmations par an.

En 2017, sont programmés les travaux de reconstruction du pont sur la Vezouze à Lunéville (D31.025). Ils ont donné lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme est votée pour un montant de 2 500 000 €. Un crédit de 1 900 000 € est proposé en investissement au titre de l'exercice 2017 pour cette opération.

Par ailleurs, il est prévu en 2017 de lancer l'appel d'offre pour les travaux de reconstruction du tablier du pont sur le canal de la Marne au Rhin (D400.320) à Varangéville et d'engager les études d'exécution et de préparation du chantier. Une autorisation de programme a été votée pour un montant de 3 000 000 € et un crédit de paiement de 300 000 € est prévu en investissement au titre de l'exercice 2017 pour cette opération.

Surveillance et entretien des ouvrages

La surveillance du patrimoine est une mission obligatoire du conseil départemental.

Outre son aspect réglementaire, elle permet :

- d'alerter et de mettre en sécurité les ouvrages et les usagers, en cas de désordres graves constatés ;
- une programmation des travaux de réparation cohérente et hiérarchisée.

Par ailleurs, afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des ouvrages, il convient de réaliser des opérations d'entretien courant sur tous les types d'ouvrages (ponts, murs et aqueducs).

Un crédit de 800 000 € est proposé en fonctionnement pour assurer la surveillance du patrimoine et l'entretien courant des ouvrages.

Patrimoine croisé

Les règles de gestion des ouvrages en matière de patrimoine croisé ne sont pas encore suffisamment clarifiées, alors qu'une loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières a été votée le 7 juillet 2014. La parution du décret d'application est attendue pour début 2017.

Sur le territoire de la Meurthe et Moselle, on dénombre 163 ponts supportant une route départementale et relevant de cette problématique de la gestion croisée. Des conventions doivent être mises en place, mais dans l'attente du

décret d'application de la loi, la situation n'évolue pas avec les gestionnaires des autres réseaux (DIR, RFF, VNF,...).

Compte-tenu des enjeux financiers et juridiques concernant ce dossier et dès la parution du décret, le Conseil départemental engagera les démarches nécessaires auprès des partenaires aux fins de clarification des responsabilités de chacun.

274 – PROGRAMME MOYENS TECHNIQUES

Equipement en moyens et matériels

Les missions d'exploitation et de travaux d'entretien routier, réalisées en interne par le personnel de régie des territoires, requièrent l'acquisition de matériel de type véhicules légers et véhicules utilitaires, fourgons, poids lourds, saleuses, rabots, tracteurs, épaveuses et roto faucheuses.

Le renforcement des missions internalisées a nécessité également l'acquisition de matériel de travaux routiers tels qu'un projeteur d'enrobé tiède.

Certains matériels, en fonction de leur spécificité et dans un souci d'optimisation, sont mutualisés entre les régies des territoires et le Parc départemental.

Le matériel lourd est amorti sur 10 ans et son renouvellement doit intervenir assez tôt de sorte à conserver une fiabilité d'intervention sans alourdir l'enveloppe de fonctionnement par des pannes récurrentes et prévisibles.

Un renouvellement régulier est donc nécessaire afin de rester dans la fourchette d'âge qui caractérise son emploi et suivant ses affectations

Un crédit de 700 000 € est proposé en investissement pour ces acquisitions.

Entretien du matériel

Pour l'entretien des dispositifs de comptage et des 6 stations météorologiques routières autonomes, un budget de 50 000 € est proposé en fonctionnement.

Personnel du Parc départemental

La rémunération des agents du Parc comprend la rémunération des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) et la rémunération des fonctionnaires territoriaux affectés au Parc. La rémunération des agents de la fonction publique au moment du transfert fait l'objet d'une compensation de l'Etat.

Afin d'équilibrer le budget du Parc cette compensation est versée au budget annexe.

Un crédit de 300 000 € est proposé en fonctionnement.

275 – PROGRAMME FONDS DE CONCOURS

Infrastructures ferroviaires

Une convention de financement et de réalisation de la 2ème phase LGV Est Européenne, signée le 1er septembre 2009 et un avenant technique approuvé par l'Assemblée départementale le 24 juin 2013 ont fixé les modalités de versement de la participation des financeurs jusqu'en 2017.

Le montant nécessaire en investissement pour honorer les engagements du département en 2017 est de 800 000 €.

En outre il vous est proposé l'adhésion du département à l'association « interconnexion sud TGV en Ile-de-France »

Créée en 1999 à l'initiative des CCI Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes elle vise à mobiliser les régions et acteurs économiques de province sur les difficultés de connexion entre les lignes LGV atlantique et sud-est et de peser pour améliorer les liaisons. L'adhésion du département est de 310 €.

Un crédit de 310 € est proposé en fonctionnement.

Cotisations voies fluviales

Le département adhère aux associations Seine-Moselle-Rhône et au Consortium des voies navigables.

L'association Seine-Moselle-Rhône a été créée en 1999 en vue de contribuer au développement du transport fluvial à travers le soutien aux politiques de modernisation du réseau et d'interconnexion des grands bassins français par des liaisons fluviales à grand gabarit. L'adhésion pour le département est de 2 536 €.

L'Association du Consortium International pour le Développement des Voies navigables qui a pour objectifs, notamment, de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme sur les voies navigables de l'Est et du Sud-Est de la France, d'œuvrer en faveur de la réalisation, dans son périmètre territorial de compétence (bassins de la Meuse, de la Moselle, du Rhin et de Rhône-Saône), de voies navigables performantes et notamment d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée, d'agir en faveur du renforcement de la prise en compte de la nécessaire dimension européenne de ces projets et de valoriser l'atout que représente pour le transport fluvial l'intermodalité. L'adhésion pour le département est de 375 €.

Un crédit de 2 911 € est ainsi proposé en fonctionnement.

Aide à la modernisation des voies nationales

Le département de Meurthe-et-Moselle est très attentif à la réalisation de l'aménagement de la dernière section de la RN4 entre Gogney et Saint-Georges (environ 6 km dont 2,7 km situés sur le département de Meurthe-et-Moselle).

Les études pour la réalisation de ce dernier tronçon sont estimées à 750 000 € et vont débiter en 2017.

La clé de financement retenue est identique à celle de l'aménagement du tronçon Saint-Georges/Héming (50% Etat, 30% région, 10% Moselle et 10% Meurthe-et-Moselle).

La part incombant au département de Meurthe-et-Moselle est de 75 000 euros. L'appel de fonds interviendra en 2018.

276 – PROGRAMME NTIC ET RESEAU HAUTS DEBITS

L'ensemble des opérations comptables en dépenses et en recettes liées à la construction, à l'extension, à l'exploitation du réseau départemental à hauts débits et à la gestion des opérations afférentes (personnel, redevances, études...) est porté au budget annexe spécifique figurant au paragraphe 277.

L'équilibre du budget annexe en section d'exploitation est assuré par le versement à partir du budget général en dépenses de fonctionnement d'une dotation d'équilibre. Pour l'année 2017, je vous propose d'inscrire au budget général en dépense de fonctionnement une dotation d'équilibre à hauteur de 2 113 870 € HT.

La section d'investissement du budget annexe est équilibrée par le versement à partir du budget général d'une dotation d'équilibre. Pour l'année 2017, je vous propose d'inscrire au budget général en dépense d'investissement une dotation d'équilibre à hauteur de 4 551 385 € HT.

277 – BUDGET ANNEXE RESEAU HAUTS DEBITS

277.1 - Le réseau

Le réseau départemental à hauts débits Proximit-e est composé d'une dorsale de près de 850 km de fourreaux accueillant la fibre optique, destinée à l'écoulement du trafic, aux interconnexions avec les autres réseaux d'initiative publique et au raccordement de sites et établissements professionnels, publics et privés.

La desserte des usagers des zones blanches DSL est assurée par une technologie hertzienne : le WiFi MAX.

224 stations de base sont en service dont 51 reliées à la fibre (6 raccordements réalisés en 2016), ce qui fait du réseau de Meurthe-et-Moselle le deuxième réseau hertzien le plus vaste de France.

Le contrat prévoit l'amélioration constante du réseau, ainsi toutes les nouvelles stations sont installées avec la technologie MIMO qui permet des débits « commerciaux » de 20 Mbps.

10 communes n'ont pu être à ce jour couvertes par le WiFiMAX pour lesquelles il a été proposé provisoirement une solution satellitaire individuelle (Amenoncourt, Angomont, Gondrexon, Martincourt, Mont-l'Étroit, Othe, Pierre-Percée (partie nord), Raon-les-l'Eau, Vaudigny, Veney) et l'éligibilité à l'aide départementale de 150 € pour l'accès à internet par satellite. Ces communes font l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du projet France Très Haut Débit (FTHD).

Le département impose à la société Memonet une surveillance très fine du trafic. Celui-ci croît énormément chaque année notamment en raison du trafic vidéo qui représente en France 90 % du trafic internet fixe. Un nouveau cap a été franchi en 2016 puisque le trafic global augmente de 70 % par an (contre 40 % auparavant). Le multi-équipement des ménages (7 écrans en moyenne par foyer : ordinateur, tablette, mobile, TV connectée...) contribue à l'augmentation du besoin en bande passante.

Le réseau radio bénéficie constamment d'opérations de désaturation et d'évolution qui consistent à augmenter la capacité des faisceaux hertziens saturés, à installer des antennes de diffusion complémentaires sur les stations existantes, à raccorder au réseau électrique des stations solaires, à remplacer des poteaux défaillants ou à créer de nouvelles stations. Ces investissements ont représenté 306 285 € en 2016 et sont inscrits contractuellement au compte « GER » versé à la société Memonet.

L'évolution la plus importante réside dans la migration tous les 6 ans des équipements radio actifs vers une technologie plus performante. Un vaste programme a été engagé en 2015 pour installer le MIMO (Multiple Input Multiple Output). La tranche d'investissement 2016 s'est élevée à 2,09 M€. La dernière tranche est programmée sur 2017 conformément au SDANT - Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire. Elle tiendra compte du planning de déploiement de la fibre optique et de l'évolution du réseau téléphonique basé sur l'ADSL. Les antennes des abonnés sont désormais intégrées au réseau ce qui permet de les superviser et de mieux détecter et remédier aux dysfonctionnements. Les changements d'antenne, dans le cadre du Plan FTHD, sont effectués par un installateur et pris en charge par le département, l'Etat et l'opérateur Ozone.

La migration des clients a débuté en octobre à raison d'une centaine d'interventions par semaine.

Enfin la totalité des collèges départementaux bénéficie du très haut débit par fibre optique tandis que le réseau Proximit-e alimente également 27 lycées par le biais de l'opérateur Completel.

277.2 - La communication

Lors de l'ouverture à la commercialisation des stations WiFiMAX, le département, accompagné du fournisseur d'accès internet Ozone, a organisé des réunions publiques d'information sur le réseau, les technologies utilisées, les modalités de connexion etc.

En septembre 2015, le recrutement d'un commercial par la société Ozone a permis de relancer ces réunions soit 14 sur les 3 premiers trimestres 2016 ce qui porte à plus de 160 le nombre de réunions publiques animées depuis 2009. A cela s'ajoutent sur la même période 15 réunions avec des élus locaux (communes, EPCI).

277.3 - La commercialisation du réseau

a) Le réseau grand public WiFiMAX

Le réseau grand public Proximit-e comptait mi-2016 près de 2 500 abonnés WiFiMAX répartis sur 190 communes. Le passage au MIMO permettra d'augmenter ce chiffre.

b) Le réseau optique professionnel

La commercialisation du réseau optique auprès des professionnels par le biais des opérateurs de télécommunication s'est poursuivie. Fin octobre 2016, 480 bâtiments ou sites sont connectés dont 260 activés. Ces raccordements se décomposent en :

- sites à vocation économique (entreprises),
- collèges et 27 lycées,
- bâtiments publics administratifs, d'enseignement supérieur et de santé,
- têtes de réseaux câblés, de pylônes de téléphonie mobile,
- stations hertziennes dénommées puits fibre.

Le département et son prestataire Memonet ont décidé d'intensifier les actions de déploiement du réseau optique en direction des entreprises en établissant des partenariats avec les communautés de communes.

Ainsi une première opération de déploiement de la fibre optique a débuté fin 2014 avec le cofinancement de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sur 5 zones d'activités économiques, contribuant ainsi à accélérer l'arrivée de la fibre dans l'entreprise. Elle s'est achevée mi 2015.

Cette action – extension du réseau optique vers de nouvelles Zones d'Activités Economiques et fibrage systématique jusqu'au cœur de l'entreprise – a fait l'objet d'une demande d'aide au titre du Pacte Lorrain pour diminuer les coûts des travaux de raccordement. Elle est désormais inscrite dans le Plan France Très Haut Débit et a été inscrite au budget 2017.

Enfin, les travaux de connexion des premiers ouvrages de Voies Navigables de France ont débuté au second semestre 2015 et se sont poursuivis en 2016.

277.4 - Vers le très haut débit

L'Etat, les collectivités locales et les opérateurs sont désormais engagés dans la stratégie à mener pour déployer le Très Haut Débit (THD), de préférence par fibre optique, d'ici à 10 ans.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire a été adopté en juin 2014. Il a pour objectif de définir les modalités techniques, économiques et juridiques de couverture totale à terme du territoire par la fibre optique (FTTH : Fiber To The Home) tout en imaginant l'étape intermédiaire que constitue la Montée En Débit (MED) par le hertzien.

Le schéma tient compte également de l'existence et de l'évolution possible des réseaux câblés.

Le département a ensuite élaboré et déposé le 17 décembre 2015 le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Plan France Très Haut Débit.

Parallèlement, afin de mener au mieux ce vaste chantier, les trois départements de la Meuse, des Vosges et de la Meurthe et Moselle ont étudié avec l'ancienne région Lorraine les modalités de préfiguration d'un Syndicat Mixte Ouvert Pluri-départemental, chargé du déploiement de la fibre.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Région Grand Est et les 7 départements champardennais et lorrains (hors Moselle), se sont rapprochés pour définir une stratégie commune de déploiement rapide, en une tranche, de la fibre optique à tous les usagers de la totalité du territoire.

La région en assurera la maîtrise d'ouvrage tout en associant les sept conseils départementaux au pilotage. Les EPCI seront sollicités pour apporter le cofinancement local.

277.5 – La téléphonie mobile

La téléphonie mobile permet désormais d'accéder à internet à haut débit notamment dans les zones de couverture 4G.

Cependant il subsiste des zones rurales où la simple téléphonie (2G) n'est pas assurée. L'Etat a lancé en 2015 un plan de résorption des zones blanches qui se poursuivra sur 2017. Le département a décidé d'assumer la maîtrise d'ouvrage de la construction des infrastructures passives : pylônes et leur environnement, terrassement, alimentation électrique, clôture, voie d'accès etc.

Les sommes correspondant à la réalisation de 13 opérations concernant 15 communes sont inscrites au budget primitif 2017.

Constatant que le recensement des communes zones blanches n'avait pu être exhaustif, l'Etat a lancé une seconde vague de recensement dont les mesures terrain ont été programmées fin 2016. Un complément de construction de 5 stations de téléphonie mobile sera proposé courant 2017.

277.6 - Le développement des usages

Parallèlement à la réalisation de son réseau hauts débits, le département s'est engagé progressivement dans le développement des usages des TIC par le biais, en interne, de plusieurs directions et en externe, en mobilisant divers partenaires : chambres consulaires, éducation nationale, collectivités territoriales, intercommunalités, associations etc.

Les axes de travail visent particulièrement :

- les publics fragiles, personnes âgées et handicapées et personnes à faibles revenus (accès aux droits, diffusion culturelle, sensibilisation, formation, cyberaddiction...) en lien avec la direction PAPH, la DESI, la médiathèque...;
- les entreprises pour le volet économique (cybersécurité, télétravail, télécentre...);
- la création de réseaux numériques collaboratifs;
- le grand public dans le cadre de l'animation des espaces numériques créés notamment en secteur rural;
- les animations dans les collèges, en co-organisation avec le service collège, la DSI, le rectorat et les chefs d'établissement, en veillant à l'utilisation des outils numériques implantés dans les collèges.

L'animation intergénérationnelle s'est poursuivie en 2016 au cours de laquelle les collégiens initient des personnes âgées à l'utilisation de tablettes.

Depuis le lancement du développement des usages numériques, les animateurs TIC sous statut volontaire service civique ont animé, au 31/10/2016, 439 séances de formation sensibilisation auprès de tous types de publics.

277.7 - Le budget annexe en détail

Dépenses d'exploitation

Une Autorisation d'Engagement d'un montant de 71 044 412,99 € a été créée au budget annexe en 2008 afin d'assurer le paiement en fonctionnement du loyer versé à la société MEMONET tout au long de la durée du contrat soit 24 ans.

Sur 2017, les dépenses d'exploitation relèvent :

- du loyer relatif aux coûts d'exploitation maintenance du réseau Proximit-e (1 832 299 €) et aux frais financiers du projet remboursés aux prêteurs et à Memonet (1 652 492 €) soit un montant total estimé à 3 484 791 € HT ;
- des redevances d'occupation du domaine public et du domaine privé, en augmentation en raison des décisions d'application de cette taxe par les communes et l'ONF (177 800 €) ;
- des frais de personnel affectés à la Mission Développement Numérique des Territoires (210 000 €) ;

- des honoraires de cabinets juridiques, financiers et de bureaux d'études pour l'élaboration du dossier PFTHD et pour l'accompagnement du département dans le contrôle de l'application du contrat de partenariat (50 000 €) ;
- de l'entretien du réseau hors contrat de partenariat, acquis avant sa signature ;
- de frais engagés lors des manifestations de promotion du réseau ;
- de la cotisation à l'AVICCA ;
- de dépenses diverses.

Je vous propose d'inscrire pour l'exercice 2017 un montant total de dépenses réelles d'exploitation de 3 942 596 € HT et de 4 763 870 € HT avec les opérations d'ordre.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- de la dotation départementale d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 2 113 870 € HT ;
- des recettes de commercialisation du réseau estimées à 1 950 000 € HT.

En effet dans le contrat de partenariat, c'est la collectivité publique qui commercialise les services auprès des usagers – opérateurs de télécommunication et fournisseurs d'accès internet - et qui perçoit les recettes correspondantes.

La collectivité fixe ainsi par délibération les tarifs de l'ensemble des prestations du réseau ainsi que les conventions cadre département/usager.

A ce titre, la collectivité est soumise aux aléas des marchés des télécommunications et doit s'adapter en permanence aux tarifs proposés par les opérateurs sur le territoire national.

Je vous propose d'inscrire pour l'exercice 2017 un montant total de recettes réelles d'exploitation de 4 063 870 € HT et de 4 763 870 € HT avec les opérations d'ordre.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget annexe sont constituées de la part investissement du loyer versé à la société MEMONET et de travaux de construction menés sous maîtrise d'ouvrage directe du département afin de respecter le règlement du PFTHD.

Ces dépenses sont constituées :

- de la partie du loyer d'investissement faisant l'objet d'une cession de créances acceptée en application de l'article 29 du contrat et rémunérant le coût des investissements initiaux (remboursement du capital emprunté) inscrite au compte 1675 pour un montant de 694 505 € pour laquelle une Autorisation de Programme d'un montant de 29 163 995,74 € a été votée ;

- de la partie du loyer GER (Gros Entretien Renouvellement) destinée à assurer la mise à niveau et l'évolutivité du réseau (compte 235), pour un montant de 2 218 955 € HT pour laquelle une Autorisation de Programme d'un montant de 30 906 344,89 € a été votée ;
- des travaux de construction des pylônes de téléphonie mobile et de leur environnement au compte 2145 pour un montant de 1 700 000 € HT ;
- des travaux d'extension du réseau et de fibrage des entreprises en Zones d'Activités Economiques sous maîtrise d'ouvrage directe du conseil départemental pour un montant de 4 200 320 € HT. Le règlement d'attribution du PFTHD impose en effet une nouvelle mise en concurrence. Je vous propose pour ces dépenses l'adaptation de l'autorisation de programme à hauteur de 4 200 320 €.

Ainsi je vous propose d'inscrire pour l'exercice 2017 un montant total de dépenses réelles d'investissement de 8 813 780 € HT et de 9 513 780 € HT avec les opérations d'ordre.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget annexe comprennent :

- la dotation départementale d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 4 551 385 € HT ;
- les subventions d'investissement pour un montant total de 2 953 731 € ;
- la participation des groupements de communes pour le fibrage des ZAE à hauteur de 1 187 390 €.

Les travaux de fibrage des ZAE ne seront lancés qu'après connaissance des montants exacts de subventions publiques et obtention de la décision des communautés de communes d'en assurer le cofinancement.

Ainsi je vous propose d'inscrire au budget primitif 2017 un montant total de recettes réelles d'investissement de 8 692 506 € HT et de 9 513 780 € HT avec les opérations d'ordre.

Pour mémoire, le budget annexe est assujetti à la TVA à l'exception de certaines taxes et redevances.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION (opérations d'ordre)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
68		Dotations aux amortissements	138 780
023		Virement à la section d'investissement	682 494
Total opérations d'ordre			821 274
DEPENSES D'EXPLOITATION (dépenses réelles)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
		Montant de l'AE : 72 052 079,33 €	
011	611	AE Rémunération fonctionnement – Sous-traitance générale	1 832 299
66	6618	AE Rémunérations déléguées – Intérêts des autres dettes	1 652 492
011	6137	Redevances, droits de passage, services divers	177 800
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	210 000
011	6226	Honoraires	50 000
		Dépenses diverses	20 005
Total dépenses réelles			3 942 596
Total dépenses d'exploitation			4 763 870

RECETTES D'EXPLOITATION (opérations d'ordre)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000
Total opérations d'ordre			700 000
RECETTES D'EXPLOITATION (recettes réelles)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
70	706	Prestations de services	1 950 000
74	74	Subventions d'exploitation	2 113 870
Total recettes réelles			4 063 870
Total recettes d'exploitation			4 763 870

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (opérations d'ordre)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
040	13911	Reprise subvention Etat	58 832
040	13912	Reprise subvention Région	95 357
040	13913	Reprise subvention Département	300 000
040	13915	Reprise subvention groupement de collectivités	33 661
040	13917	Reprise subvention FEDER	212 150
Total opérations d'ordre			700 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dépenses réelles)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
16	1675	Emprunts et dettes afférentes aux PPP	694 505
21	2145	Pylônes de téléphonie mobile	1 700 000
23	2313	Travaux de fibrage des ZAE	4 200 320
23	235	Participation investissement PPP GER	2 218 955
		Total dépenses réelles	8 813 780
		Total dépenses d'investissement	9 513 780

RECETTES D'INVESTISSEMENT (opérations d'ordre)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
021		Virement de la section d'exploitation	682 494
040	28153	Amortissement installations et outillage	125 876
040	28145	Amortissements construction sur sol d'autrui	9 994
040	28155	Amortissement outillage industriel	2 910
		Total opérations d'ordre	821 274
RECETTES D'INVESTISSEMENT (recettes réelles)			proposition 2017
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
13	1313	EPI recettes - Dotation départementale	4 551 385
13	1311	EPI recettes - Etat PFTHD	1 854 548
13	1311	EPI recettes - Etat téléphonie mobile	300 000
13	1312	EPI recettes - Région	434 593
13	1315	EPI recettes - EPCI	1 187 390
13	1317	EPI recettes - FEDER	334 590
		Total recettes réelles	8 692 506
		Total recettes d'investissement	9 513 780

278 – BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL

Le Parc départemental réalise pour les directions du Conseil départemental à leur demande, des prestations dans les domaines de :

- L'entretien et l'aménagement des routes et de leurs dépendances notamment la mise en œuvre de signalisation horizontale, d'enduits superficiels d'usure, de grosses réparations et la pose de glissières de sécurité ;
- La viabilité hivernale ;
- L'entretien, la maintenance mécanique et la réparation des véhicules et engins ;
- L'aménagement des espaces naturels sensibles ;
- L'entretien de sites départementaux.

Afin de retracer l'ensemble des dépenses et de permettre un système de facturation interne entre les services du département, un budget annexe a été constitué.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement recouvrent l'ensemble des dépenses pour la réalisation des prestations :

- Frais de personnel ;
- Achat de fournitures nécessaires à la mise en œuvre des chantiers
- Charges indirectes notamment de gestion du site ;
- Achat mutualisé de sel de déneigement.

Un crédit de 6 619 006 € est proposé.

Recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 7 049 006 € constituées principalement par :

- une dotation du budget principal correspondant à la compensation par l'Etat des charges salariales des personnels transférés pour 300 000 €,
- les recettes issues de la facturation des prestations assurées au profit des directions du Conseil départemental pour 6 749 006 €.

La facturation est établie sur la base d'un barème défini à partir des informations collectées par la comptabilité analytique des charges par section tenue par le Parc avec le logiciel MR4G.

Elle prend en compte :

- Le coût moyen pondéré des fournitures et matériaux mis en œuvres constitués en gestion du stock ;
- Les coûts complets horaires des véhicules affectés aux activités ;
- Les coûts horaires des personnels affectés directement aux activités
- Les charges indirectes de gestion réparties par section et affectées au prorata des activités ;

Au 1^{er} janvier 2017, un nouveau logiciel en cours d'acquisition sera déployé en remplacement de MR4G.

Dépenses d'investissement

Les audits, sur les prix des prestations du Parc, réalisés en 2014 et 2015 confirment la pertinence économique du choix de la collectivité concernant l'internalisation d'une partie des travaux routiers (Enduits superficiels, Signalisation horizontale, Point à Temps automatique et Glissières de sécurité) et la maintenance d'engins spécialisés et de véhicules légers.

La réalisation de ces prestations implique une mise à niveau des matériels en particulier des engins spécialisés.

Toute acquisition nouvelle fait l'objet d'une étude de mutualisation avec les régies des territoires, notamment sur les poids lourds qui sont également utilisés en viabilité hivernale et comme engin porteur du projeteur d'enrobés tièdes.

Il convient également d'assurer le renouvellement classique du matériel, des outils et des engins existants.

Ces investissements s'élèvent à 430 000 euros.

Recettes d'investissement

Les recettes sont constituées de recettes d'ordre (430 000 euros) issues pour l'essentiel de la dotation aux amortissements propres aux matériels immobilisés sur le budget annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à **09 H 15**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme LUPO Rosemary**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme PILOT Michèle** et **M. CORZANI André**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 6 - 2 - MISSION AMÉNAGEMENT - 22 - INFRASTRUCTURES

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet BP 2017, dont les budgets annexes Réseau Départemental Hauts Débits et Parc départemental.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
Mission	2 Aménagement		
Pol. Sect.	27 Infrastructures	11 509 200	10 953 000
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	42 000	40 000
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	7 739 879	7 645 909
	P273 - 273 Ouvrages d'art	1 000 000	800 000
	P274 - 274 Moyens techniques	334 000	350 000
	P275 - 275 Fonds de concours	5 141	3 221
	P276 - 276 NTIC	2 388 180	2 113 870
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
011	Charges à caractère général	8 762 020	8 479 130
65	Autres charges de gestion courante	314 000	315 000
67	Charges exceptionnelles	2 433 180	2 158 870
TOTAL		11 509 200	10 953 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
Mission	2 Aménagement		
Pol. Sect.	27 Infrastructures	27 564 188	28 895 000
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	3 284 188	2 875 000
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	12 700 000	13 548 615
	P273 - 273 Ouvrages d'art	5 400 000	6 350 000
	P274 - 274 Moyens techniques	750 000	700 000
	P275 - 275 Fonds de concours	1 530 000	870 000
	P276 - 276 NTIC	3 900 000	4 551 385
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 900 000	
20	Immobilisations incorporelles	774 000	750 000
204	Subventions d'équipement versées	1 530 000	5 471 385
21	Immobilisations corporelles	18 453 815,41	20 098 615
23	Immobilisations en cours	2 906 372,59	2 575 000
TOTAL		27 564 188	28 895 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
Mission	2 Aménagement		
Pol. Sect.	27 Infrastructures	500 000	440 000
Programme	P272 - 272 RD Entretien maintenance	500 000	440 000

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 000	440 000
TOTAL		500 000	440 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
Mission	2 Aménagement		
Pol. Sect.	27 Infrastructures	45 000	76 050
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	45 000	76 050

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2016	Proposition du Président BP 2017
13	Subventions d'investissement	45 000	76 050
TOTAL		45 000	76 050

BUDGET PRIMITIF 2017 RDHD - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	5 414 371	8 813 780	5 827 330,02	8 692 506
Fonctionnement	3 995 180	3 942 596	4 429 746,98	4 063 870
TOTAL	9 409 551	12 756 376	10 257 077	12 756 376

Le budget principal participe à hauteur de 2 113 870 € au budget de fonctionnement et à hauteur de 4 551 585 € au budget d'investissement du RDHD

BUDGET PRIMITIF 2017 PARC DEPARTEMENTAL - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	770 519,53	430 000	130 519,53	0
Fonctionnement	6 633 000	6 619 006	7 273 000	7 049 006
TOTAL	7 403 519,53	7 049 006	7 403 519,53	7 049 006

Le budget principal participe à hauteur de 300 000 € au budget de fonctionnement du PARC DEPARTEMENTAL.

--ooOoo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre :

- déclarent voter contre sur les programmes relatifs aux infrastructures routières, (Adoption à la majorité : par 28 voix pour et 18 voix contre),
- et s'abstenir sur les programmes relatifs aux NTIC et réseau Hauts Débits (Adoption à l'unanimité de suffrages exprimés).

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a star. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN